

# Assemblée parlementaire de la Francophonie

## Archives des communiqués de presse (2001)

**Paris, le 20 décembre 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) condamne vigoureusement la tentative de coup d'État survenue tôt lundi matin dernier en Haïti et s'inquiète des répercussions que cet événement aura sur le processus visant à résoudre la crise politique découlant des élections contestées de mai 2000.**

L'APF juge inadmissibles la destruction des sièges de la Convergence démocratique et de plusieurs partis de l'opposition qui a suivi la tentative de coup d'État, de même que les attaques visant des membres de l'opposition.

Elle dénonce avec indignation le pillage de l'Institut culturel français d'Haïti perpétré par des manifestants pro-gouvernementaux.

Déplorant cette détérioration du climat politique en Haïti, l'APF est également très préoccupée par les menaces et les actes de violence dont ont été victimes plusieurs journalistes haïtiens ces derniers temps. "Il incombe au gouvernement haïtien de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la liberté de presse, de protéger tous les citoyens haïtiens indifféremment de leur allégeance politique et de faire en sorte que les auteurs de la tentative de coup d'État, tout comme les responsables des attaques perpétrées à l'endroit des partis d'opposition et des journalistes, soient recherchés et punis dans le respect de l'État de droit", a déclaré le Président de l'APF.

L'APF enjoint le Gouvernement d'Haïti ainsi que les représentants de l'opposition à privilégier le dialogue plutôt que la confrontation dans le but d'assurer la tenue, en novembre 2002, d'élections législatives libres et transparentes, conformément à l'initiative en cinq points soumise par le Président Aristide à la XXXI<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation des États américains.

---

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) apprend avec une profonde tristesse et une vive émotion la mort, le 20 décembre 2001, de Léopold Sedar Senghor, ancien Président de la République du Sénégal .**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est particulièrement touchée par cette disparition car Léopold Sedar Senghor fut un des principaux initiateurs de la Francophonie. Elle considère Léopold Sedar Senghor comme un de ses fondateurs puisque dès 1966, il déclarait que "Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les Gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les Parlements de tous les pays où l'on parle le français".

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie présente ses condoléances à sa famille et au peuple sénégalais qui voit disparaître une des grande figures de son histoire.

Homme d'État exceptionnel, député du Sénégal et ministre sous la IV<sup>e</sup> République française, puis premier Président de la République du Sénégal, il a su guider son peuple vers l'indépendance en présidant à sa destinée durant une vingtaine d'années .

Son action politique a toujours été caractérisée par un profond respect des principes de la démocratie, du pluralisme politique et des droits de l'Homme.

C'est ainsi qu'il fut le premier Chef d'État de l'Afrique contemporaine à avoir renoncé librement au pouvoir et si le Sénégal est aujourd'hui souvent présenté comme un modèle de démocratie africaine, c'est dans une large mesure à l'œuvre de Léopold Sedar Senghor qu'il le doit.

Les parlementaires de la Francophonie regretteront aussi l'Homme de lettres. Eminent et brillant professeur, premier agrégé africain, Académicien français depuis 1984, Léopold Sedar Senghor fut un des plus grands poètes du monde francophone, le chantre de la Négritude, illustrateur incomparable de l'apport des langues et des cultures africaines à l'histoire universelle.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie n'oubliera jamais qu'elle doit son existence au souhait formulé par ce grand humaniste africain et ce promoteur infatigable du dialogue des cultures.

---

**Paris, le 12 novembre 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se réjouit de l'avancée du processus de paix au Burundi qui s'est traduit par l'instauration d'un gouvernement provisoire.**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réagi avec satisfaction à l'annonce de la poursuite du processus de paix au Burundi qui s'est traduit par l'instauration d'un gouvernement provisoire.

En se conformant à l'accord de paix d'Arusha, le Burundi franchit une étape déterminante vers la réconciliation nationale après huit ans de guerre civile.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réjouit mais demeure néanmoins vigilante sur la suite qui sera donnée à ce processus de paix notamment par la mise en place du Parlement de transition qui devra traduire un partage équitable du pouvoir entre les différentes composantes du pays.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage par ailleurs toutes les parties à poursuivre le processus de paix afin de réunir le plus tôt possible les conditions pour l'instauration d'un système électoral pluraliste et transparent.

Elle dénonce avec vigueur ceux qui estiment devoir poursuivre leur action par le recours à la force.

---

**Paris, le 8 novembre 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) exprime sa préoccupation face à la montée des tensions en Guinée à l'occasion du projet de référendum prévu le 11 novembre prochain.**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'inquiète de la dégradation du climat politique en République de Guinée depuis l'annonce du projet gouvernemental de modifier la constitution par un référendum organisé dans des délais très courts afin de permettre au Président actuel de prolonger son mandat et de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels.

L'APF rappelle la nécessité absolue de respecter les règles constitutionnelles, notamment celles fixant les prérogatives de l'Assemblée nationale en matière de révision constitutionnelle. Elle estime que la consolidation de la démocratie en Guinée ne peut se faire que dans l'application stricte des règles de droit en vigueur. Celle-ci passe notamment par le respect des procédures de consultation et des droits de l'opposition comme de ceux de la majorité à faire campagne, ainsi que par la mise en place des conditions assurant la transparence du processus électoral.

L'APF confirme son soutien à l'Assemblée nationale de Guinée qui s'est efforcée de jouer pleinement son rôle et a su être un véritable lieu de débat démocratique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, bien avant la tenue, l'an dernier, du Symposium de Bamako sur l'état des pratiques démocratiques en Francophonie, a placé la défense de l'Etat de droit au cœur de ses priorités. Elle se réserve en conséquence le droit d'examiner le cas de la Guinée si les craintes nées de la situation actuelle venaient à être confirmées.

---

**Québec, le 6 juillet 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a rendu hommage à l'un de ses collègues, le député Théophile Touba, tués lors de la dernière tentative de coup d'Etat en République Centrafricaine.**

Au cours de l'ouverture de la réunion du bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

(APF) vendredi 6 juillet à Québec, les parlementaires présents ont rendu hommage à M. Touba, représentant du Rassemblement démocratique centrafricain (RDC, opposition) à l'Assemblée nationale centrafricaine.

Dans un message du secrétaire général parlementaire de l'APF, le sénateur français Jacques Legendre, lu par son collègue le député français Jean-Louis Mexandeau, l'APF a rappelé le coup d'Etat survenu dans la nuit du 27 au 28 mai à Bangui, la capitale centrafricaine contre le chef de l'Etat, Ange Félix Patassé.

" La répression a été dirigée contre les proches du général Kolingba (qui avait reconnu être à l'origine de la tentative de coup d'état) par ailleurs président fondateur du RDC, parti d'opposition représenté par un groupe de 20 députés à l'Assemblée nationale, et plus généralement contre les membres de l'ethnie Yakoma dont il est issu ", a déclaré M. Mexandeau.

" Début juin, nous apprenions que notre collègue Théophile Touba, membre du groupe parlementaire du RDC et rapporteur de notre commission de l'éducation, avait été arrêté, torturé et décapité ", a-t-il ajouté estimant que " s'il est normal de rechercher les auteurs d'une tentative de coup d'état et de les châtier, il est tout à fait inadmissible de multiplier les meurtres ".

L'APF a "exigé que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de Théophile Touba, que les assassins soient recherchés, jugés et punis et que cessent au plus vite les exécutions sommaires en République Centrafricaine ".

L'APF a également indiqué que la " situation dramatique qui prévaut en République centrafricaine doit faire l'objet d'une information et d'une évaluation précise au cours de la présente session ".

L'APF, qui rassemble plus de 65 états ou communautés francophones, organise à Québec du 8 au 10 juillet sa XXVIIème session ordinaire.

---

**Québec, le 6 juillet 2001 - À l'occasion de la XXVII<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui se tient à l'Assemblée nationale du Québec du 8 au 10 juillet, la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade se déroulera le dimanche 8 juillet à 20 h à la salle de Bal du Château Frontenac.**

Plus de trente personnalités de marque seront honorées :

**GRADE DE GRAND OFFICIER :** Roger Dehaybe, Roch Marc Christian Kabore, Robert Louvin, Ouattara Fambaré Natchaba

**GRADE DE COMMANDEUR :** Mahamoudou Ouedraogo, Patrick Montambault, Grégoire Sébastien Owona

**GRADE D'OFFICIER :** Gilles Bonin, Assia Djébar, Christine Desouches, Pierre Duchesne, Ahmadou Kourouma

**GRADE DE CHEVALIER :** Baloukina-Eza Batchassi Nimon, Marie-Andrée Bertrand, René Caron, Louis Dallaire, Diane Dufresne, Nicole Fournier, François Gendron, Jean-Claude Germain, Jean-Claude Gobé, Thomas O. Hecht, Francesco Iacurto, Gilles Kègle, Pierre Lampron, Robert Marien, Jacques Matte, Guy Maufette, Daniel Mercure, Jacques Moisan, Guy Parent, Luc Plamondon, Nicole Relier, Céline Signori, Pauline Vincent.

Créé en 1976 par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est décernée à des personnalités de l'espace francophone qui se sont particulièrement distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie.

L'insigne de la Pléiade est une étoile à sept branches émaillées de bleu et à double face présentant à l'avant un médaillon avec une rose des vents soulignée par l'exergue " la Pléiade, ordre de la Francophonie " entouré de sept petites étoiles rappelant la Pléiade placées dans les sept branches de l'insigne; au revers le pont du Luxembourg, ville-état où a été créée l'Assemblée parlementaire de la

Francophonie.

Le Chancelier de l'Ordre est le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, monsieur Nicolas Amougou Noma du Cameroun. Les grades de la Pléiade vont de Grand Croix, réservé aux chefs d'État et aux anciens présidents de l'APF, à Chevalier, en passant par les grades de Grand Officier, Commandeur et Officier.

---

**Québec le 6 juillet 2001 - Quatre-vingt-cinq jeunes députés venant des cinq continents se réunissent pour la première fois à Québec dans le cadre du premier Parlement francophone des jeunes (PFJ), du 8 au 10 juillet prochains.**

Organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec, cette expérience parlementaire vise à développer la formation civique et la solidarité francophone des jeunes. Elle a également pour objectif de susciter la création ou le renforcement de Parlements de jeunes dans les parlements membres de l'APF.

Le président de l'Assemblée nationale du Québec et premier vice-président de l'APF, Jean-Pierre Charbonneau a déclaré qu'il souhaite que la tenue de ce premier Parlement francophone des jeunes " permette d'établir des liens de solidarité intergénérationnelle entre les parlementaires et les jeunes francophones du monde entier ".

Agés de 16 à 17 ans, les jeunes députés doivent rédiger et adopter la " Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle ". Cette Charte sera présentée et déposée officiellement, le 10 juillet, devant les parlementaires de l'APF réunis au même moment, à Québec, en séance plénière de la XXVII<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La Charte sera également présentée et déposée devant les Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage lors du IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Beyrouth, au Liban, du 26 au 28 octobre 2001.

---

**Québec le 5 juillet 2001 - Ouverture de la XXVII<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à l'Assemblée nationale du Québec, du 8 au 10 juillet 2001**

L'APF, composée des parlementaires de 65 Etats membres de la Francophonie, se rassemble chaque année au siège de l'un de ses membres.

Cette année, l'Assemblée nationale du Québec, présidée par Jean-Pierre Charbonneau, également premier vice-président de l'APF, accueillera pendant trois jours les travaux de l'APF qui seront centrés sur le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'espace francophone, sur la jeunesse dans les pays francophones et l'implication des femmes parlementaires dans la Francophonie.

Plus de 350 participants issus d'une cinquantaine de sections, dont plusieurs présidents d'Assemblée provenant d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, participeront à ces journées qui se tiennent pour la quatrième fois dans la Capitale nationale depuis la création de l'APF, à Luxembourg, en mai 1967.

Pour la première fois, l'APF réunira à cette occasion un Parlement francophone des Jeunes, sous le patronage de l'écrivain ivoirien, Ahmadou Paul Kourouma, qui débatera de sujets comme la prévention des conflits, les libertés fondamentales et la démocratie, l'éducation, la culture, les communications et nouvelles technologies, la santé et les questions sociales.

Quelque 85 jeunes représentants de la Francophonie, âgés de 16 à 17 ans, seront invités à rédiger et à adopter la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI<sup>e</sup> siècle*.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Boutros Boutros-Ghali, sera également présent et le 9 juillet il prononcera une allocution à l'occasion de l'ouverture

officielle des travaux de l'APF après laquelle il répondra aux questions des parlementaires.

Il s'agira également pour l'APF de préparer le Sommet des chefs d'Etat de la Francophonie qui doit se tenir à Beyrouth, en octobre, centré cette année sur la diversité culturelle.

---

**Paris, le 21 juin 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie remettra à nouveau un Prix à l'occasion des IV<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie à Ottawa-Hull, du 14 au 24 juillet 2001**

Comme ce fut le cas lors des I<sup>er</sup> Jeux de la Francophonie au Maroc en 1989, puis en 1994 aux II<sup>e</sup> Jeux en France et dernièrement à Antananarivo en 1997, l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) décernera cette fois-ci le 24 juillet deux Prix, à un lauréat dans une catégorie sportive et à un autre dans la catégorie culturelle.

Ces Prix sont destinés à promouvoir les deux lauréats en leur offrant un séjour de perfectionnement, dans leur discipline, dans l'un des pays ayant participé à la dotation du Prix. Les deux lauréats seront en outre décorés de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du Dialogue des Cultures.

Les critères de sélection définis par le règlement et précisés par le Jury, visent à reconnaître le mérite de deux jeunes francophones dans chacun des domaines culturels et sportifs. Cette année, pour le Prix attribué à un artiste, le Jury souhaite privilégier les disciplines faisant appel à l'utilisation de la langue française.

C'est, en effet, d'abord pour promouvoir le rayonnement de la langue française que l'Assemblée consultative de la Francophonie (AIPLF) devenue ensuite l'APF, a été institué. Elle est particulièrement active dans les domaines de la coopération interparlementaire et entend également témoigner de son intérêt pour toutes manifestations qui contribuent au dialogue des Cultures dans l'espace francophone.

Le Jury est, cette année, présidé par M. Jean-Pierre Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec, qui conduira la délégation et remettra les Prix aux lauréats, M. André Damseaux (Communauté française de Belgique), Vice-président de l'APF, de M. Bernard Patry (Canada) qui est aussi Vice-président de l'APF, de M. Bruno Bourg-Broc, Député français et de M. Jean-Marc Lalonde qui est Député de l'Ontario.

---

**Paris, le 19 juin 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) organise sa XXVII<sup>e</sup> Session ordinaire à l'Assemblée nationale du Québec du 8 au 10 juillet 2001**

L'APF, composée des parlementaires de 55 Etats membres de la Francophonie, se rassemble chaque année au siège de l'un de ses membres.

Cette année, l'Assemblée nationale du Québec accueillera pendant trois jours les travaux de l'APF qui seront centrés sur le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'espace francophone, sur la jeunesse dans les pays francophones et l'implication des femmes parlementaires dans la Francophonie.

Pour la première fois, l'APF réunira à cette occasion un Parlement francophone des Jeunes, sous le patronage de l'écrivain ivoirien, Ahmadou Kourouma, qui débatera de sujets comme la prévention des conflits, les libertés fondamentales et la démocratie, l'éducation, la culture, les communications et nouvelles technologies, la santé et les questions sociales.

Il s'agira également pour l'APF de préparer le Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie qui doit se tenir à Beyrouth, en octobre, centré cette année sur la diversité culturelle.

Sur place, différents Présidents d'Assemblée nationale, notamment d'Afrique, seront disponibles pour évoquer avec la presse la situation politique dans leurs pays respectifs.

---

**Paris, le 12 juin 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie apprend avec une vive**

émotion l'assassinat à Bangui (République centrafricaine) du Député Théophile Touba qui était membre de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles où il avait reçu la responsabilité de plusieurs rapports.

Dès qu'elle avait été informée de la tentative de coup d'Etat à Bangui, l'APF avait condamné cette action visant la personne et la fonction d'un Chef d'Etat démocratiquement élu.

Il est normal de rechercher les auteurs de tels agissements et de les châtier mais il est tout à fait inadmissible de multiplier les meurtres.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie exige que toute la lumière soit faite sur l'assassinat du Député Théophile Touba, que les assassins soient recherchés, jugés et punis, et que cessent au plus vite les exécutions sommaires en République centrafricaine.

---

**Paris, le 21 mai 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie accueille avec une très grande satisfaction la libération du Député guinéen Alpha Condé et de ses co-accusés.**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a multiplié les démarches en faveur de la libération d'Alpha Condé, notamment en déléguant une mission parlementaire sur place lors de l'ouverture de son procès devant la Cour de sûreté de l'État, est très satisfaite de la libération du Député guinéen et de ses co-accusés survenue vendredi soir à la faveur d'une grâce présidentielle.

Elle tient à remercier le Président Lansana Conté d'avoir bien voulu, comme elle le demandait, faire usage de son droit de grâce en faveur d'Alpha Condé. Elle tient également à saluer l'action constante de l'Assemblée nationale de Guinée, et en particulier de son Président, M. El Hadj Boubacar Biro Diallo, qui n'a jamais cessé d'œuvrer pour la libération du Député Alpha Condé et pour la défense des droits et de l'immunité liés à sa fonction de parlementaire.

Au moment où la Guinée vit une grave crise, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie considère la libération d'Alpha Condé comme un geste déterminant en faveur de la réconciliation et de l'union nationale.

L'APF déplore en effet la situation très grave à laquelle la Guinée doit faire face en raison des attaques meurtrières qu'elle subit à ses frontières avec le Libéria et la Sierra Léone, et en raison de leurs conséquences humaines dramatiques sur les populations locales et les réfugiés qu'abrite le pays.

Elle appelle une nouvelle fois la communauté internationale à venir en aide à la Guinée pour qu'elle puisse faire face à la crise actuelle et au poids de nombreux réfugiés et de centaines de milliers de Guinéens déplacés.

---

**Paris, le 22 février 2001 - L'Assemblée parlementaire de la Francophonie condamne les attaques armées en Guinée, et appelle à renforcer la sécurité des réfugiés.**

Les parlementaires francophones sont très préoccupés par les violents combats et les incursions de bandes armées venues du Libéria et de Sierra Léone sur le territoire guinéen, qui ont provoqué depuis le mois de septembre des centaines de morts.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande à ce que soit respectée l'intégrité territoriale de ce pays, conformément aux règles du droit international.

En ce qui concerne la situation dramatique des réfugiés en Guinée - 300 000 venant de Sierra Léone et 122 000 du Libéria - l'Assemblée parlementaire de la Francophonie appelle le Gouvernement guinéen et la Communauté internationale à tout mettre en œuvre pour renforcer et garantir leur sécurité, sérieusement menacée dans cette région en proie aux combats entre l'armée et les groupes rebelles.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie soutient très fermement l'initiative du Haut

Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) visant à établir un couloir de sécurité, afin de permettre l'évacuation de centaines de milliers de réfugiés du sud-est vers le nord du pays.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie milite depuis longtemps pour assurer aux personnes déplacées de bonnes conditions de retour dans leur pays d'origine, et pour aider la Guinée à faire face aux conséquences de l'accueil de cette concentration de réfugiés sur son sol.

Elle a envoyé en avril 2000 une mission parlementaire pour évaluer les conséquences humanitaires, sanitaires, et économiques de l'afflux de réfugiés en Guinée, et elle a demandé, dans un communiqué de presse daté du 8 juillet 2000, "*à la Communauté internationale d'apporter une aide beaucoup plus importante aux nombreux réfugiés de Sierra Léone actuellement accueillis en Guinée*".